

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien  $298^{e}$  séance – matin

Nations Unies

## LE COMITÉ SPÉCIAL POUR L'EXERCICE DES DROITS INALIÉNABLES DU PEUPLE PALESTINIEN RECOMMANDE LA TENUE D'UNE CONFÉRENCE INTERNATIONALE POUR RELANCER LE PROCESSUS DE PAIX AU MOYEN-ORIENT

À l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, qui est commémorée depuis 1970, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a tenu une séance marquée par les récents événements survenus à Gaza. Les participants ont insisté à cette occasion sur la nécessité de lancer de nouvelles initiatives pour réactiver le processus de paix au Moyen-Orient.

L'Observateur permanent de la Palestine, M. Riyad Mansour, a ainsi rappelé, au nom de M. Mahmoud Abbas, Président de l'Autorité palestinienne, que depuis juin dernier plus de 510 Palestiniens avaient été tués, le drame récent de Beit Hanoun s'étant soldé par la mort de 16 personnes, « y compris des enfants ». Il a appelé Israël a mettre fin à ses opérations militaires de manière à créer le climat de confiance dont les deux parties ont besoin pour reprendre les négociations sur la création de deux États vivant côte à côte, comme prévue par la Feuille de route sur cette question. À l'instar de plusieurs intervenants, M. Mansour a plaidé à cette fin pour la tenue d'une conférence internationale en vue de sortir de l'impasse.

Pour sa part, le Président du Comité, M. Paul Badji, du Sénégal, a souscrit à cette proposition en notant qu'à la suite de l'initiative de paix récemment lancée par quelques pays d'Europe, l'émergence progressive d'un consensus sur la nécessité de convoquer une conférence de ce type sur le Moyen-Orient était un signe encourageant. Celle-ci, a-t-il précisé, prendrait pour modèle la Conférence de paix de Madrid sur le Moyen-Orient de 1991. Le représentant de la République du Congo, au nom du Président Denis Sassou Nguesso et de l'Union africaine, a appuyé cette idée en soulignant la portée symbolique du conflit israélo-arabe et ses implications profondes sur la sécurité régionale et internationale.

Pour sa part, le Secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan, a mis les deux parties devant leurs responsabilités en leur demandant instamment de respecter les engagements pris. Il incombe à Israël de faire preuve du maximum de retenue et d'assurer la protection des civils palestiniens au titre de la loi internationale en la matière, a-t-il déclaré, précisant qu'Israël vivait aussi dans l'insécurité du fait des attaques menées à son encontre.

M. Annan a, par ailleurs, estimé que la détérioration de la situation humanitaire en Cisjordanie et dans la bande de Gaza nécessitait une réponse immédiate, mobilisant davantage la communauté des donateurs.

L'Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès des Nations Unies, au nom de M. Amre Moussa, Secrétaire général de la Ligue des États arabes, a évoqué la situation financière précaire de l'Autorité palestinienne, en expliquant que le non-versement pendant huit mois du salaire de 160 000 fonctionnaires avait eu un effet particulièrement négatif dans les domaines de la santé et de l'éducation. L'Observateur a, par ailleurs, rejeté les solutions unilatérales et partielles d'Israël, qui entravent selon lui les efforts déployés par la partie arabe pour relancer le processus de paix. « Le processus de paix, aux Nations Unies comme ailleurs, ne peut demeurer l'otage d'Israël, a-t-il déclaré ».

En conclusion, M. Paul Badji a précisé que le Comité avait reçu des messages d'appui et de solidarité de nombreux chef d'État et de gouvernement, ainsi que de Ministres des affaires étrangères et d'organisations internationales. Ces messages, a-t-il indiqué, seront publiés dans un cahier spécial de la Division des droits des Palestiniens de l'ONU. Pour sa part, le Chef du Département politique de l'Organisation de libération de la Palestine et représentant de la Palestine, M. Farouk Kaddoumi, a remercié le Comité pour sa présence fidèle aux manifestations organisées ces dernières années.

## JOURNÉE INTERNATIONALE DE SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE PALESTINIEN

## Déclarations

M. PAUL BADJI, <u>Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien</u>, a rappelé que les Palestiniens connaissaient l'occupation étrangère depuis près de 40 ans. Leurs souffrances et leurs humiliations quotidiennes, a-t-il dit, tiennent du fait qu'ils n'ont pas d'État qui leur soit propre. M. Badji a ajouté que l'occupation étrangère s'accompagnait d'un emploi de plus en plus intense de la force contre les habitants sans défense du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, de la propagation croissante de nouvelles implantations israéliennes, d'actes répétés de punitions collectives et de graves violations du droit international.

Indiquant qu'en dépit de nombreuses déceptions il restait des raisons d'espérer, il a plaidé pour la création d'un État palestinien souverain et démocratique, et vivant en paix aux côtés d'Israël. La Feuille de route montre la voie d'un règlement pacifique, a-t-il lancé, estimant que faisait actuellement défaut une action politique déterminée pour faire aboutir le processus politique. Évoquant les évènements ayant émaillé l'année écoulée, il a insisté sur le fait que les restrictions imposées à la liberté de mouvement des Palestiniens continuaient à étouffer une économie palestinienne déjà profondément déprimée. M. Badji s'est ensuite félicité de la tenue d'élections législatives palestiniennes qu'il a qualifiées de « grand succès ». Il a, à ce titre, souhaité que la formation d'un gouvernement d'unité nationale soit une étape vers la solution de la crise politique et socioéconomique actuelle et vers la reprise du processus de paix.

Le Président du Comité a par ailleurs mis l'accent sur l'importance de l'initiative de paix récemment lancée par quelques pays d'Europe. Nous notons aussi l'émergence progressive d'un consensus sur la nécessité de convoquer une conférence internationale sur le Moyen-Orient, qui prendrait pour principal modèle la Conférence de paix de Madrid sur le Moyen-Orient de 1991, a-t-il dit.

SHEIKHA HAYA RASHED AL KHALIFA, <u>Présidente de l'Assemblée générale</u>, a rappelé que le Comité avait entrepris une tâche extrêmement importante, qui est de mieux faire comprendre à la communauté internationale la situation du peuple palestinien. Ce dernier a encore souffert cette année de la détérioration de la situation économique et sécuritaire dans le territoire palestinien occupé, a-t-elle souligné, appelant les dirigeants des deux côtés à trouver une solution juste et permanente au conflit actuel. La communauté internationale doit appuyer un tel processus qui nécessite surtout l'engagement des deux parties, a-t-elle poursuivi, affirmant que cette Journée avait pour but de rappeler le principe de dialogue comme moyen de surmonter les problèmes.

La Présidente a, par ailleurs, rappelé que l'Assemblée générale avait pris position contre la construction du mur de séparation. Notre devoir moral est de rechercher une solution juste, globale et permanente à ce conflit qui dure depuis trop longtemps, a-t-elle conclu.

M. KOFI ANNAN, <u>Secrétaire général des Nations Unies</u>, a indiqué que l'annonce d'un cessez-lefeu à Gaza laissait espérer un retour au calme dans le territoire palestinien. J'appelle les deux parties à respecter les engagements pris dans ce domaine et à faire preuve de retenue afin d'éviter toute action susceptible de compromettre ce progrès. Je les enjoins également à élargir ce cessez-le-feu à la Cisjordanie, a indiqué M. Annan, estimant que l'arrêt des violences était absolument essentiel, les récentes opérations militaires ayant provoqué un nombre élevé de victimes civiles et des destructions massives d'infrastructures. Le Secrétaire général a par ailleurs affirmé qu'il incombait à Israël d'assurer la protection des civils palestiniens au titre de la loi internationale, tout en soulignant l'importance que revêtait à ses yeux la cessation des attaques palestiniennes à l'encontre d'Israël.

M. Annan a par ailleurs estimé que la détérioration de la situation humanitaire en Cisjordanie et dans la bande de Gaza nécessitait une réponse immédiate, mobilisant notamment plus avant la communauté des donateurs. En ce jour de célébration, je reste convaincu de la sincérité de l'engagement du Président Abbas et du Premier Ministre Olmert de mettre fin aux dizaines d'années de souffrances et d'incertitudes qu'ont éprouvées leurs peuples, a conclu le Secrétaire général.

M. JORGE VOTO-BERNALES (<u>Pérou</u>), <u>Président du Conseil de sécurité pour le mois de novembre</u>, a déclaré que cette Journée était une occasion importante de renouveler l'engagement pris par la communauté internationale de concourir à un règlement de paix durable en Palestine et dans le reste du Moyen-Orient. Le Conseil de sécurité continue de suivre étroitement les évènements qui se déroulent dans la région et consacre des séances supplémentaires à cette question, en cas de besoin, a-t-il souligné. Il s'est, par ailleurs, déclaré préoccupé par la détérioration de la situation sur le terrain en raison de l'escalade de la violence qui entrave les efforts de paix et de stabilité dans la région.

Le Conseil exhorte Israël à faire preuve de retenue lorsque son territoire est le théâtre d'actes de violence isolés, a lancé le Président. De même, a-t-il indiqué, l'Autorité palestinienne doit prendre des mesures pour garantir l'état de droit et mettre un terme aux actes de violence et de terrorisme contre les civils israéliens. Rappelant l'intérêt accordé par le Conseil de sécurité à l'évolution de la situation dans la région, M. Jorge Voto-Bernales a souligné l'importance de la mise en œuvre immédiate de la Feuille de route de manière à répondre aux aspirations légitimes du peuple palestinien, à savoir la création d'un État souverain, stable, démocratique et viable.

M. RIYAD MANSOUR, Observateur permanent de l'Autorité palestinienne, donnant lecture du message adressé par M. Mahmoud Abbas, Président de l'Autorité palestinienne, a déclaré que depuis l'adoption, par l'Assemblée générale, en décembre 1947, de la résolution sur la partition de la Palestine, la tragédie du peuple palestinien n'avait eu de cesse de s'aggraver. Rappelant le sort difficile des réfugiés et des Palestiniens vivant sous occupation israélienne sur leur propre terre, M. Mansour a réaffirmé l'importance de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, qui représente à son avis un appel fort en vue de permettre au peuple palestinien d'exercer leur droit à l'autodétermination et, à terme, d'établir un État indépendant. L'Observateur a, par ailleurs, regretté que les innombrables résolutions et recommandations des Nations Unies n'aient pas réussi à contraindre Israël à se conformer au droit international, indiquant que le peuple palestinien, outre les souffrances causées directement par le conflit, subissait une grave crise économique et financière. M. Mansour a également rappelé que depuis juin dernier, plus de 510 Palestiniens avaient été tués, le drame récent de Beit Hanoun s'étant soldé par la mort de 16 personnes, y compris des enfants. Il a appelé Israël à mettre fin à ses opérations militaires, ce qui devrait contribuer, à son avis, à l'établissement d'un cessez-le-feu mutuel et durable et à la création d'un climat de confiance. Il a, à cette fin, proposé que soit organisée une conférence internationale en vue de résoudre le conflit israélo-arabe, sur la base des résolutions pertinentes adoptées à ce sujet.

M. PRASAD KARIYAWASAM (<u>Sri Lanka</u>), <u>Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des <u>territoires occupés</u>, a exprimé sa solidarité avec la lutte menée par le peuple palestinien pour faire respecter ses droits inaliénables. Il a dressé un tableau des nombreuses violations du droit international à l'origine d'une aggravation sans précédent des conditions de vie du peuple palestinien. Évoquant la crise financière</u>

due à la suspension, par les donateurs, du financement de l'Autorité palestinienne et au gel des revenus fiscaux par les autorités israéliennes, le Président a stigmatisé les spoliations, restrictions et décisions ayant entraîné une crise humanitaire très grave. La poursuite de la construction du mur de séparation tend à isoler le peuple palestinien, qui a le sentiment, a-t-il dit, d'être véritablement abandonné par la communauté internationale. Dans le Golan syrien occupé, a-t-il poursuivi, des familles entières continuent à être séparées et la judaïsation de cultures arabes se poursuit de manière souvent forcée. Évoquant également la discrimination à l'embauche et la présence de milliers de mines terrestres dans cette zone, M. Kariyawasam a affirmé que le Comité spécial estimait que l'impunité d'Israël devait cesser par tous les moyens juridiques possibles et que le peuple palestinien devait être en mesure de demander des compensations pour les victimes et les pertes matérielles subies. Le Président a également jugé que, devant l'inaction de la communauté internationale, de nouvelles initiatives pour la paix devaient êtres prises en vue de corriger les conséquences des crimes récents.

Mme ILEANA B. NUÑEZ MORDOCHE, au nom de M. FELIPE PÉREZ ROQUE, Ministre des affaires étrangères de Cuba et Président du Mouvement des non-alignés, a rappelé la préoccupation des États membres du Mouvement face à la détérioration tragique de la situation politique, économique, sociale et humanitaire dans le territoire palestinien occupé. Israël, la puissance occupante, continue de violer le droit international et ne respecte pas, de façon systématique et dans l'impunité, plus de la centaine de résolutions des Nations Unies sur la question, a-t-elle rappelé.

La poursuite de la construction du mur de séparation, au mépris de l'Avis consultatif de la Cour internationale de justice formulé le 9 juillet 2004, a également été condamnée par les chefs d'État et de gouvernement présents à la Havane, a indiqué la représentante cubaine. Elle a, en outre, réitéré l'engagement du Mouvement des non-alignés à soutenir le peuple palestinien et ses dirigeants, dans l'espoir qu'il serait possible de parvenir rapidement à une paix globale, juste et durable pour tous les peuples du Moyen-Orient, permettant aux Palestiniens d'exercer leur droit à l'autodétermination et à la souveraineté.

M. AGSHIN MEHDIYEV, au nom de M. ELMAR MAMMADYARIOV, <u>Ministre des affaires étrangères de l'Azerbaïdjan et Président de la trente troisième session des Ministres des affaires étrangères de la Conférence islamique</u>, a rappelé que la cause de la Palestine et la situation au Moyen-Orient dans son ensemble continuaient à être des éléments centraux des activités des Nations Unies ainsi que la source de graves préoccupations. Les contraintes économiques et financières imposées au Gouvernement palestinien sont contreproductives, a-t-il estimé, condamnant les attaques militaires israéliennes dans la bande de Gaza et en Cisjordanie. Nous sommes confrontés à une guerre contre nos frères et sœurs palestiniens, a-t-il déclaré, et le Conseil de sécurité devrait être plus efficace et plus actif pour mettre fin à la tragédie humaine qui se poursuit. La situation dans la région peut être qualifiée de catastrophique et le droit international exige une action internationale pour faire cesser les pertes humaines et les destructions, a-t-il poursuivi. Le représentant a enfin renouvelé son soutien aux efforts du Quatuor et appelé toutes les parties à s'impliquer de nouveau dans la mise en œuvre de la Feuille de route.

M. PASCAL GAYAMA, au nom de DENIS SASSOU NGUESSO, <u>Président de la République du Congo et Président en exercice de l'Union africaine</u>, a souligné la grande solidarité de l'Afrique envers le peuple palestinien. La conscience universelle est révoltée par le sort injuste qui est fait à ce peuple depuis trop longtemps, a-t-il déclaré, estimant urgent de mettre un terme à tous les actes de violence dans le territoire palestinien occupé, notamment à l'usage indiscriminé, disproportionné et excessif de la force et aux provocations irresponsables. Appelant toutes les parties au conflit à faire preuve de retenue et de responsabilité, le représentant a assuré que seule la fin de l'occupation permettrait la jouissance pleine et entière par le peuple palestinien de ses droits nationaux inaliénables.

La communauté internationale a la responsabilité d'accompagner ce peuple dans sa quête de souveraineté, a-t-il ajouté, saluant le cessez-le-feu conclu depuis quelques jours entre Israël et l'Autorité palestinienne. Il n'est que trop urgent de relancer le processus de paix pour le faire sortir de l'hibernation dans lequel il était plongé, a-t-il dit, soutenant l'idée d'une conférence internationale, compte tenu de la charge symbolique que revêt la question de la Palestine dans le monde et de ses implications sur la sécurité

régionale et internationale. Il s'agit essentiellement d'une question politique à laquelle une solution politique devra être apportée, a affirmé le représentant.

M. YAHYA A. MAHMASSANI, Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès des Nations Unies, au nom de M. AMRE MOUSSA, Secrétaire général de la Ligue des États arabes, a indiqué que la célébration d'aujourd'hui se déroulait sur fond de dégradation sans précédent de la situation dans les territoires occupés. Israël foule au pied le droit international en poursuivant ses agressions, violant ainsi de façon flagrante la quatrième Convention de Genève. L'Observateur a condamné vigoureusement le « crime sauvage » de Beit Hanoun qui, a-t-il dit, a suscité des sentiments de colère et la condamnation unanime de la communauté internationale et rappelé que les dernières opérations militaires israéliennes avaient fait des centaines de mort et entraîné la destruction d'infrastructures importantes. Il a également mis l'accent sur la détention de dirigeants palestiniens, une manœuvre selon lui destinée à paralyser le Gouvernement palestinien élu démocratiquement.

Évoquant la crise financière frappant l'Autorité palestinienne, il a expliqué que le non-versement pendant huit mois du salaire de 160 000 fonctionnaires avait eu un effet particulièrement négatif dans les domaines de la santé et de l'éducation. L'Observateur a, par ailleurs, rejeté les solutions unilatérales et partielles d'Israël, qui, parallèlement à la poursuite de la construction illégale du mur de séparation, entrave tous les efforts déployés par la partie arabe pour relancer le processus de paix, a-t-il dit.

Enfin, M. Mahmassani a jugé que pour sortir de l'impasse, et en vue de parvenir à la création d'un État palestinien viable, une conférence internationale devait être organisée pour relancer la Feuille de route. Le processus de paix, aux Nations Unies comme ailleurs, ne peut demeurer l'otage d'Israël, a-t-il déclaré.

M. JOSHUA RUEBNER, Coordinateur de la US Campaign to end the Israeli Occupation, au nom de Réseau international de coordination pour la Palestine qui regroupe des organisations de la société civile sur la question, a estimé que la société civile des États-Unis avait un rôle particulièrement significatif à jouer dans ce dossier, compte tenu de leur soutien militaire, économique, diplomatique et industriel sans réserve à Israël, qui permet à ce pays de violer impunément et massivement le droit international et les droits de l'homme des Palestiniens. Les citoyens américains qui croient en la paix et en la justice ont l'obligation de changer cette politique, a-t-il estimé. La société civile américaine, pas plus d'ailleurs que les Palestiniens, ne peuvent se permettre d'attendre, mais doivent au contraire imposer des changements en menant des campagnes de boycottage, de désengagement et de sanctions contre Israël, tant que ce pays continuera d'occuper des territoires palestiniens.

L'intervenant a, par ailleurs, déploré l'utilisation du veto américain le 11 novembre dernier, au Conseil de sécurité, lors de la mise aux voix d'une résolution à son avis déjà considérablement affaiblie sur les événements de Beit Hanoun, affirmant que ce veto fournissait à Israël la possibilité d'agir en toute impunité en violation du droit international et des droits de l'homme. Il est par conséquent impératif que vous, représentants de l'Assemblée générale, organe plus démocratique que le Conseil de sécurité, preniez ce problème à bras-le-corps pour faire céder ces blocages, a insisté Joshua Ruebner, assurant que l'Assemblée bénéficierait dans ces efforts d'un soutien important de la part de la société civile, en particulier aux États-Unis.

À l'intention des organes d'information • Document non officiel